# Rôles et appuis possibles des collectivités dans les projets ENR participatifs













5 mars 2019 - Noémie Zambeaux - AURA-EE



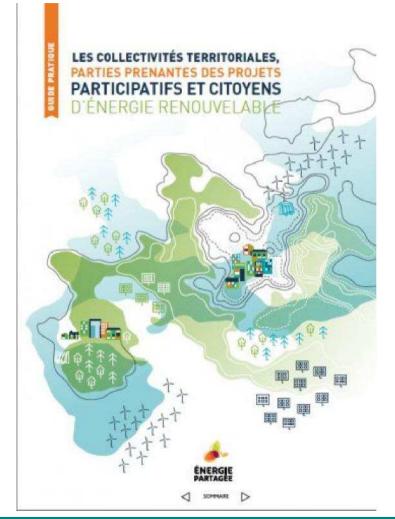








#### Quel rôle pour les collectivités ?



#### Une collectivité dispose de plusieurs leviers pour soutenir un projet :

- Investir directement dans le projet
- Mettre à disposition des ressources humaines
- Mettre à disposition des ressources foncières
- Communiquer sur le projet













#### Quels avantages pour les collectivités?





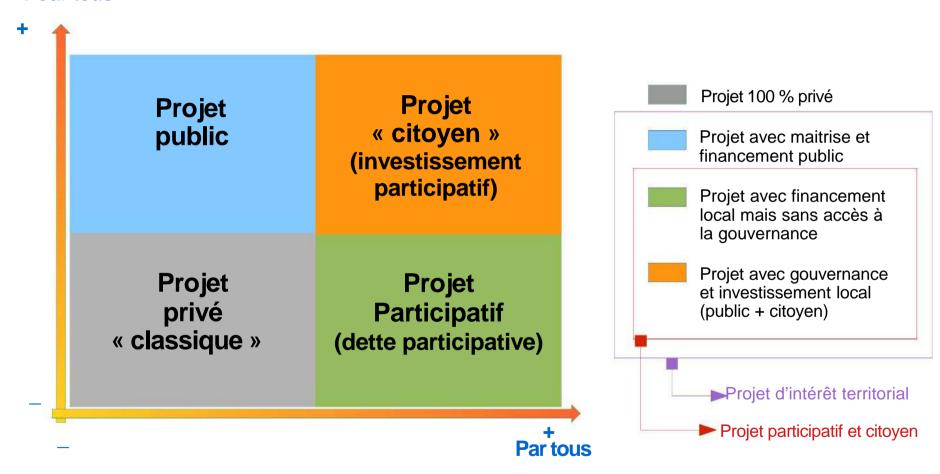






#### Les typologies de projets

#### **Pour tous**





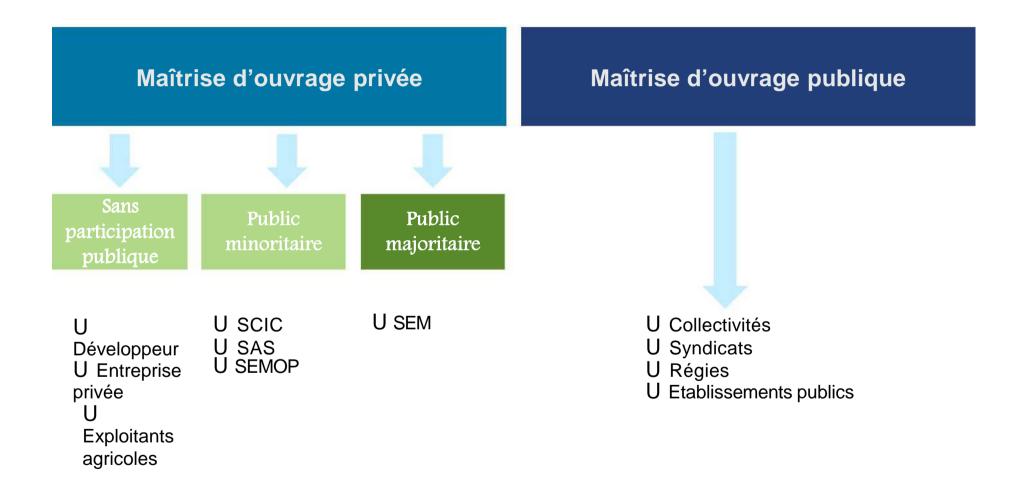








#### Le portage des projets ENR





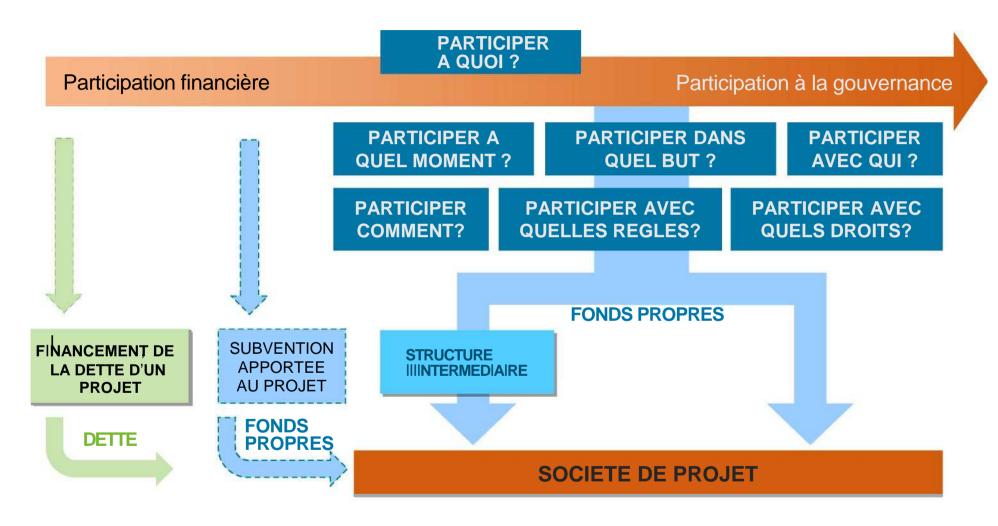








#### Identifier le besoin













### Participer à quoi?



Une collectivité peut participer en dette dans un projet :

- Sous forme de CCA
  - dans les SEM (conditions à respecter)
  - Soumis à débat dans les SAS



Influe sur la nature de la participation et le choix d'une société de projet











#### Participer dans quel but?

- Un ou plusieurs projets ? De quelle taille, quelle filière ? Démarche territoriale ou projet ponctuel?
- Valeurs, principes fondateurs, motivations
- Intérêt collectif prioritaire ou non ? Intérêt général ?
- Rapport au capital?

Influe sur le choix des statuts et la définition de l'objet social

#### Participer quand?

**Emergence** 

Développement

Réalisation

**Exploitation** 

Risque élevé, Coût modéré Risque modéré, Coût élevé Risque faible à modéré,
Coût modéré



Influe sur le montage du projet



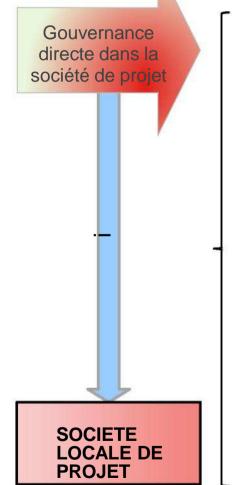








## Illustration: participation directe en fonds propres



- ☑ Société locale intégrant directement du capital citoyen
- Plusieurs statuts possibles
  - SAS (Société par Actions Simplifiée) : statuts très souples
  - SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) : intérêt collectif, dividendes limités
  - SARL (Société A Responsabilité Limitée) : nombre d'associés limité à 100
  - SEM : capital majoritairement public
- Participation des collectivités au capital
  - Possible en SEM (> 50%) et en SCIC (< 50%)
  - Possible en SAS depuis la loi TECV
- Exemples : Combrailles Durables, Centrales Villageoises, Toits en transition











#### Moyens de soutien

- Faire émerger un groupe
  - Animation vie citoyenne, éducation populaire...
  - Opportunité des démarches territoriales (PCAET, Agenda 21...)
- Soutenir un groupe / des groupes
  - Mise à disposition de compétences techniques des services,
  - Etudes de gisement /préfaisabilité
  - Mutualisation de moyens entre groupes,
  - Entrée de la collectivité au capitale,
  - Mise à disposition de foncier,
  - Appui logistique à l'amination (prêts de salles de réunion...),
  - Garantie d'emprunt,
  - Co-développer avec les citoyens















#### Les points de vigilance

- Le lien aux compétences
  - Notamment quand communes et EPCI souhaitent participer
- Les conflits d'intérêt
  - Participation des élus dans les organes de gestion des sociétés à encadrer
- La place de la gouvernance selon le taux de participation au capital
  - Prise de participation significative -\* participation à la gestion
- Prise de CCA
  - Débat juridique
  - Précaution : respect des seuils SEM









#### Dispositifs de soutien aux projets











#### Merci de votre attention

Contact: Noémie Zambeaux

noemie.zambeaux@auvergnerhonealpes-ee.fr

06 01 79 47 82

**Site internet**: http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/



















